

Un double succès de l'Association québécoise des personnes de petite taille (AQPPT) dans la lutte aux préjugés et aux comportements discriminatoires!

Montréal, le 25 juillet 2012. Le 15 novembre dernier, sur le Réseau des sports (RDS), en présentant la vidéo d'une personne de petite taille lancée comme une boule dans un jeu de quilles, un commentateur invitait les téléspectateurs à reproduire ce geste pour s'amuser et à se trouver pour cela « un nain qui a le sens de l'humour et [...] une belle-sœur célibataire qui est prête à *dater* un nain, juste pour le temps des Fêtes. » C'est avec une grande satisfaction que l'Association québécoise des personnes de petite taille (AQPPT) vient de prendre connaissance des décisions émises par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCRN) et le Conseil de presse du Québec (CPQ) suite aux plaintes qu'elle a déposées à ce sujet.

Obligeant la chaîne de télévision à diffuser un avis officiel dans les prochains jours à une heure de grande écoute, le CCNR reconnaît que l'émission du 15 novembre « constitue une programmation [...] abusive et indûment discriminatoire en ce qui concerne un handicap physique, en l'occurrence le nanisme. »

Cette décision fait suite à celle du CPQ qui écrit : « Après écoute de l'émission, le Conseil considère que M. Laprise a effectivement tenu des propos méprisants et discriminatoires nourrissant des préjugés envers les personnes de petite taille. Même l'humour ne pouvait justifier de tels propos. »

Les textes des deux décisions, que l'AQPPT tient à la disposition du public, mentionnent les articles des divers codes de déontologie que l'émission mise en cause a violés : Contenu dégradant du *Code sur la représentation équitable* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR), Droits de la personne du *Code de déontologie* de l'ACR, La discrimination selon le guide des *Droits et responsabilités de la presse du Québec*, etc.

« Il ne s'agit pas de monter aux barricades à chaque fois que le mot "nain" est prononcé en ondes, a déclaré monsieur Jean-François Boulais, Président de l'AQPPT, mais là, RDS était allé vraiment trop loin. Ces décisions le prouvent. »

En donnant raison à l'AQPPT dans cette affaire, les deux instances ont montré que l'humour a parfois ses limites. Utiliser des personnes de petite taille comme de simples objets de railleries et de ridicule ou cultiver des préjugés à leur endroit n'est donc pas une vulgaire faute de goût : cela constitue des actes discriminatoires inacceptables qui peuvent être sanctionnés.

À propos de l'AQPPT :

Organisme à but non lucratif fondé en 1976, l'Association québécoise des personnes de petite taille (AQPPT) regroupe les personnes ayant le nanisme, adultes et enfants, ainsi que les membres de leur famille. Sa mission est de promouvoir la cause et de défendre les intérêts des personnes de petite taille en favorisant leur intégration sociale, scolaire et professionnelle. Elle procure des services de référence, de soutien, de sensibilisation et organise des activités sociales en vue de briser l'isolement. Travaillant à faire reconnaître le nanisme comme un handicap à prendre au sérieux, l'AQPPT est également très active dans la défense des droits des personnes handicapées.

- 30 -

Source : Association québécoise des personnes de petite taille

Pour renseignements :

Nathalie Vendruscolo, directrice, AQPPT

Téléphone : 514-521-9671 – Télécopieur : 514-521-3369

Courriel : info@aqppt.org – Site Internet : www.aqppt.org